EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL VILLE D'ERAGNY SUR OISE

SG/LD/20250306
Domaine : 4.1
Date de convocation : 16 mai 2025
Date de l'affichage : 16 mai 2025
Date d'affichage de la délibération : 23 mai 2025

Objet : 06 - Modification tableau des emplois et des effectifs

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES (à partir de 20h51), Jennifer THEUREAUX, Adjoints au maire, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS (à partir de 21h51), Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Alain SACCHETTI, Monique MERIZIO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Agnès LUXIN, Frédérick TOURNERET, Tatjana PUSKAS, Frédérick DIVIALLE, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE, Sylvie MORELLE, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :
- Monsieur Olivier FOURCHES a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY (jusqu'à 20h51)
- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Madame Evelyne DEL PRETE a donné pouvoir à Madame Marie-Madeleine COLLOT
- Monsieur Alain GAUDISSIABOIS a donné pouvoir à Monsieur Alexandre KARADJINOV (jusqu'à 21h51)
- Monsieur Marc NADREAU a donné pouvoir à Monsieur Akim BOUKDOUR
- Madame Emilie DA SILVA a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO
- Madame Yannick MAURICE a donné pouvoir à Madame Sylvie MORELLE

Absents : Monsieur Pierre MATHEVET

Monsieur Jean-Pierre HARDY a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers
- En exercice : 33
- Présents : 25 (jusqu'à 20h51), 26 (à partir de 20h51), 27 (à partir de 21h51)
- Votants : 32

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame Chantal BAGGIO, adjointe au Maire chargée des Affaires générales, du personnel communal, de l'action sociale et de la santé,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L313-1 disposant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

VU l'avis du Bureau Municipal,

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20250522-20250306-DE
Date de télétransmission : 28/05/2025
Date de réception préfecture : 28/05/2025

VU l'avis de la Commission Affaires générales, personnel communal, action sociale et santé,

CONSIDERANT que pour la bonne organisation des services et pour être en conformité avec la règlementation, il convient de créer les grades et le poste suivants à compter du 1er juin 2025 :

- 3 Animateurs
- 1 Rédacteur
- 2 Attachés
- 1 Infirmier en soins généraux
- 1 **Agent administratif** à temps complet – Catégorie **B** et **C** de la filière administrative

CONSIDERANT que pour la bonne organisation des services et pour être en conformité avec la règlementation, il convient de modifier les emplois à compter du 1er juin 2025 :

- ✓ 1 Animateur socioculturel en **Animateur socioculturel -référent(e) jeunesse** – Catégorie **B** et C de la filière animation
- ✓ 1 Animateur espaces initiative jeunes en **Animateur espaces initiative jeunes et conseiller en insertion professionnelle** – Catégorie **B** et C de la filière animation
- ✓ Les missions du poste de **chargé(e) d'accueil du centre social des dix arpents** – Catégorie B et C de la filière Administrative, technique, animation et Médico-sociale
- ✓ 1 agent d'entretien et chargé d'accueil en **chargé(e) d'accueil service insertion et animateur(trice) lien social** – Catégorie **C** de la filière animation, technique et **administrative**
- ✓ Les missions du poste de **d'agent polyvalent et gardien d'équipement** – Catégorie C de la filière technique
- ✓ 1 Chargée de la gestion des évènements et du protocole département Evènementiel en **responsable adjoint au département évènementiel** – Catégorie B et C de la filière animation, technique et administrative

CONSIDERANT que pour la bonne organisation des services et pour être en conformité avec la règlementation, il convient de modifier les emplois à compter du 1er juillet 2025 :

- ✓ 1 Responsable département Action Culturelle et Jumelages en **chargé(e) de programmation culturelle** - Catégorie B et **C** de la filière administrative et animation.

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs et des emplois,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de créer les grades et le poste suivants au 1er juin 2025 :

A / Les grades

3 Animateur
1 Rédacteur
2 Attachés
1 infirmier en soins généraux

B/ Le poste **d'agent administratif** à temps complet, afin d'exercer les missions suivantes :

1. **Traitement des dossiers et saisie de documents administratifs**
2. **Gestion de l'information, classement et archivage de documents**
3. **Gestion de l'accueil physique et téléphonique**

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois de catégorie B et C de la filière administrative

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20250522-20250306-DE
Date de télétransmission : 28/05/2025
Date de réception préfecture : 28/05/2025

DECIDE de modifier les emplois suivants inscrits au tableau des emplois au 1er juin 2025 :

A/ Le poste **d'animateur socioculturel** est modifié comme suit : **animateur socioculturel – référent(e) jeunesse** à temps complet, afin d'exercer les missions suivantes :

1. **Participer à l'élaboration et la mise en œuvre du projet de secteur et des projets pédagogiques de chaque dispositif du Secteur Animation Jeunesse, dans le cadre réglementaire et en cohérence avec le projet de service (projets sociaux)**
2. **Animer le club 11/15 ans les mercredis et les vacances scolaires.**
3. **Participer à l'encadrement de l'accompagnement à la scolarité**
4. **Participer à l'animation globale des deux centres sociaux.**

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois des catégorie **B** et C de la filière animation.

B/ Le poste d'**animateur espaces initiatives jeunes** est modifié comme suit : **animateur espaces initiatives jeunes et conseiller en insertion professionnelle** à temps complet, afin d'exercer les missions suivantes :

1. **Animer un espace emploi**
2. **Accueillir et accompagner les demandeurs d'emploi dans le cadre d'un premier accueil (accueil guidé) et orienter vers les partenaires**
3. **Assurer l'accueil spécifique en direction des 16/25 ans avec l'Espace Initiatives Jeunes : information, orientation, projets et accès aux droits**
4. **Instruire et mettre en œuvre les dossiers de la Cellule d'Aide et d'Appui aux Projets.**

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois de **catégorie B** et C de la filière animation, **technique et administrative.**

C/ Les missions du poste de **chargé(e) d'accueil du centre social des dix arpents** sont modifiées comme suit :

1. **Accueillir, renseigner et orienter le public vers les services internes, externes ou partenaires sociaux**
2. **Participer à l'animation globale des deux centres sociaux**

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois de catégorie C de la filière technique, animation, administrative et médico-social.

D/ Le poste **d'agent d'entretien et chargé d'accueil** est modifié comme suit : **chargé d'accueil service insertion et animateur (trice) lien social** à temps complet, afin d'exercer les missions suivantes :

1. **Accueillir, renseigner et orienter le public vers les services internes ou externes ou partenaires sociaux et diffuser des informations**
2. **Animer des actions éducatives**
3. **Soutenir les actions du Centre Social**

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois de catégorie C de la filière technique, animation et **administrative**

E/ Les missions du poste **d'agent polyvalent et gardien d'équipement** sont modifiées comme suit :

1. **Accueillir et renseigner le public**
2. Être garant de l'entretien du bâtiment
3. Assurer l'aménagement des salles d'activités et de la salle Victor Jara
4. Autres missions nécessaires à la réalisation du service public et au bon fonctionnement de la structure
5. **Référent technique de la régie des agents d'astreinte**

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois de catégorie C de la filière technique.

Accusé de réception en préfecture
095-219502194-20250522-20250306-DE
Date de télétransmission : 28/05/2025
Date de réception préfecture : 28/05/2025

F/ Le poste de **chargée de la gestion des évènements et du protocole département Evènementiel** est modifié comme suit : **responsable adjoint(e) au département évènementiel** à temps complet, afin d'exercer les missions suivantes :

1. **Gestion des demandes d'organisation d'événements**
2. **Conception d'événements**
3. **Apporter une expertise événementielle aux manifestations municipales**
4. **Assurer la suppléance du responsable en cas d'absence**

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois de catégorie B et C de la filière technique, administrative et animation.

DECIDE de modifier l'emploi suivant inscrit au tableau des emplois au 1er juillet 2025 :

G/ Le poste de **Responsable département Action Culturelle et Jumelages** est modifié comme suit : **chargé(e) de programmation culturelle** à temps complet, afin d'exercer les missions suivantes :

1. **Définir et mettre en œuvre la programmation des spectacles et des projets culturels transversaux, en lien avec les structures culturelles municipales (bibliothèque et ludothèque)**
2. **Participer au développement de l'action culturelle municipale, en prenant en compte les orientations données par la Politique Culturelle de la Ville.**
3. **Mettre en place et soutenir les partenariats locaux et contribuer à valoriser le tissu associatif local**
4. Coordonner les actions des Jumelages

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois de catégorie B et **C** de la filière administrative et animation.

DECIDE de pouvoir recourir temporairement à un contractuel en cas de recherche infructueuse de fonctionnaire.

DIT que les dépenses sont et seront prévues au budget de chaque exercice.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOPTE A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20250522-20250306-DE
Date de télétransmission : 28/05/2025
Date de réception préfecture : 28/05/2025